



Ville de Vitry-sur-Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

4^{ème} séance
CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SÉANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Le mercredi 18 juin 2025 à 20h30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 12 juin 2025, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

NOM ET PRÉNOM	PRÉSENCE AUX QUESTIONS	DONNE POUVOIR SUR LES QUESTIONS	DONNE POUVOIR À	ABSENCE AUX QUESTIONS
BELL-LLOCH Pierre	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
LADIRE Luc	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
TAILLEBOIS Sarah	1 à 34			
BEN-MOHAMED Khaled	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
KONATE Fatmata		1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34	LEFEBVRE Fabienne	
RAMAEL Albertino	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
SOUIH Salima	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
HAMANI Djamel		1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34	LECOMTE Ludovic	
OUGIER Isabelle	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
ATTAR Shamime	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
EBODE ONDOBO Bernadette	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
BENBETKA Abdallah	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
GUENINE Sonia	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
IERG Valentin	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
LEFEBVRE Fabienne	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
LECOMTE Ludovic	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
KENNEDY Jean-Claude	1 à 34			
JEANNET Agnès		1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34	ATTAR Shamime	
LEPRETRE Michel		1 à 34	KENNEDY Jean-Claude	
CHANTRY Eric		1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34	BOUVIER Stéphane	
JEANNE Laurence				1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34
VEYRUNES-LEGRAIN Cécile		1 à 34	TMIMI Hocine	
BEYSSI Philippe	1 à 34			
LORAND Isabelle	1 à 34			
BOUAZZA Meher				1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34
BOUVIER Stéphane	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			

PORPIGLIA Francesco		1 à 34	KACZMAREK Elsa	
BEN- MOHAMED Salah	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
BUCHOUX Béatrice	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
TMIMI Hocine	1 à 34			
KABBOURI Rachida		1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34	BEN-MOHAMED Khaled	
EDDAÏDJ Rachid		1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34	IERG Valentin	
KACZMAREK Elsa	1 à 34			
FORESTIER Christophe				1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34
BAHRI Sandra	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
DURAND Maeva	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
SU Catherine				1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34
CIRANY Canelle			BEYSSI Philippe	
AMIMEUR Sophia Camélia		1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34	LADIRE Luc	
MORONVILLE Margot		1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34	EBODE ONDOBO Bernadette	
DEXAVARY Laurence	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
SALLEM Ryadh				1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34
DEGOUVE Karen		1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34	BOURDON Frédéric	
MONTAVA David	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
BOURDON Frédéric	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
AFFLATET André Alain	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
AUBERTIN Jérôme.				1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34
NJOH Emmanuel	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
GUISSET Carole				1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34
NABAIS Christelle				1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34
SALANON Chloé				1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34
STEFEL Naïga	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			
BERTHELOT Annick Marie Renée	1 à 8, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28 à 32, et 34			

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry À venir »]

VÉRIFICATION DU QUORUM

Le *quorum* étant atteint, **Monsieur LE MAIRE** ouvre la séance.

En préambule, **Monsieur LE MAIRE** souhaite partager diverses informations avec le Conseil municipal.

Dans la continuité du vœu portant sur la fermeture de la crèche de l'Aire des granges adopté lors du Conseil municipal du 21 mai 2025, un rassemblement est prévu le lundi 23 juin 2025 à 13 heures devant la Préfecture de Créteil, à l'initiative des Conseillers départementaux également Conseillers municipaux. L'objectif est de faire valoir les intérêts de la ville de Vitry-sur-Seine devant le Conseil départemental. Il invite donc l'ensemble des Conseillers municipaux disponibles à y participer.

L'inauguration du centre aquatique est prévue le samedi 28 juin 2025 afin de le rebaptiser au nom d'Issam BENAYAD en hommage au jeune homme décédé lors du sauvetage d'une personne âgée en mer alors qu'il était en vacances. Il était un homme engagé dans les associations et pratiquait le football. À cette occasion, un tournoi de football sera organisé, des structures gonflables seront à disposition pour les enfants. Des stages portant sur les dangers de l'eau seront offerts par la Croix rouge et les équipes du centre nautique afin de sensibiliser les participants aux risques de noyade.

Une audience en Cours d'appel de Paris se tenait aujourd'hui concernant l'affaire opposant la Ville à Monsieur Éric ZEMMOUR. Pour mémoire, lors d'une émission sur France Inter, ce dernier avait qualifié la ville de Vitry-sur-Seine, entre autres, « d'Afghanistan ». **Monsieur LE MAIRE** indique avoir fait valoir les arguments de la Ville devant les juges de la Cour d'appel. Le délibéré est attendu le 10 septembre 2025 sachant que le débat juridique porte sur la capacité de la Ville à porter plainte pour ses habitants. Il considère ce questionnement étrange dans la mesure où la municipalité est l'émanation d'une volonté populaire et du contrat social passé au sein d'une ville. Il espère avoir été entendu par la Justice et obtenir la condamnation de Monsieur Éric ZEMMOUR pour injure aux citoyens de la Ville.

Applaudissements.

Monsieur LE MAIRE annonce le vote d'un « coup de pouce » au pouvoir d'achat des agents de la Ville lors du dernier CST (Comité Social Territorial). Cette augmentation pourra représenter jusqu'à 55 euros nets mensuels pour les agents les plus modestes, donc les plus touchés par l'inflation. En année pleine, cette aide représentera environ 2 millions d'euros pour la Ville. Le versement pourrait débuter en septembre 2025 avec un effet rétroactif au mois de juillet 2025.

Il tient à annoncer officiellement le départ des dépôts pétroliers de la Commune. Le dépôt a été vendu et sera vidé en fin d'été 2025. Un travail sera engagé pour le dépôt d'un nouveau permis de construire d'ici la fin d'année. Il rappelle que Monsieur BOURDON s'était engagé « à se couper la main » si le dépôt pétrolier quittait la Ville avant 2027. Il en veut pour preuve un extrait de l'enregistrement de la séance du Conseil municipal correspondant qu'il diffuse. Avec humour, il indique que l'usage d'une feuille de papier sera suffisant pour que Monsieur BOURDON remplisse ses engagements.

Monsieur LE MAIRE réaffirme que le dépôt pétrolier aura quitté la Ville d'ici 2026 et se réjouit que ce départ soit désormais officiellement acté, conformément aux promesses faites à l'occasion de la signature du contrat avec l'État sur l'OIN (Opération d'Intérêt National).

Applaudissements.

Monsieur LE MAIRE propose d'inscrire à l'ordre du jour une délibération urgente devant se substituer à la précédente délibération portant sur les travaux d'aménagement du mail Berthie Albrecht adoptée lors de la séance du 21 mai dernier. Il s'agit de permettre la rectification d'une erreur matérielle portant sur les montants indiqués pour chacun des lots. Par conséquent, il propose d'intégrer cette délibération n° 34 dans les questions courantes.

Les comptes administratifs devant être présentés durant la séance, il rappelle à toutes fins utiles que les Conseillers municipaux devront signer les documents légaux auprès de l'Administration avant de quitter la séance.

Enfin, dans l'hypothèse où l'ensemble des délibérations et vœux inscrits à l'ordre du jour de la présente séance ne pourrait pas être voté faute de *quorum*, un Conseil municipal supplémentaire sans *quorum* nécessaire se tiendrait le mardi 24 juin 2025 en journée, afin d'éviter toute difficulté à l'approche de la période estivale.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Monsieur Ludovic LECOMTE en qualité de Secrétaire de séance.

En l'absence d'opposition, Monsieur Ludovic LECOMTE est désigné Secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur LE MAIRE s'enquiert d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE propose de traiter les questions courantes avant de procéder à une désignation puis aux questions importantes.

Monsieur BOURDON se réjouit du départ du dépôt pétrolier après 15 ans d'efforts en ce sens.

À son tour, par l'intermédiaire d'un extrait audio de Conseil municipal, il rappelle les engagements pris par Monsieur le MAIRE en octobre 2021 en termes de calendrier sur le dossier de déclaration d'utilité publique et les différentes étapes suivantes. Il se déclare satisfait que, fin 2025, le départ du dépôt pétrolier soit enfin effectif. Il attendra toutefois de savoir si le permis de construire arrivera à son terme et si tous les engagements pris sont respectés. En effet, il convient de faire attention à la manière dont on promet les choses et ses propos évoqués par Monsieur le MAIRE portaient sur le protocole.

Il imagine que l'aménagement des 4,8 hectares fera certainement l'objet de divergences entre la municipalité et son opposition. En effet, il a ouï dire qu'un datacenter ou des logements seraient envisagés sur le site vacant du dépôt pétrolier.

Monsieur LE MAIRE réfute tout projet de construction de logements sur l'emprise du dépôt pétrolier. Le communiqué mentionne exclusivement la création d'emplois.

Monsieur BOURDON remercie Monsieur le MAIRE de cette précision.

Concernant les délibérations inscrites dans les questions courantes, il annonce que le groupe VEM s'abstiendra sur les délibérations n° 6 (Marché de fourniture de papier de reprographie et d'enveloppes) et 7 (Marché achat de fournitures de bureau - 2 lots), comme habituellement au regard de critères environnementaux insuffisamment pris en compte dans l'attribution des marchés.

Pour ce qui est de la délibération n° 12 (Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BX n° 74, située 24, voie Rubens), au nom du groupe VEM, il demande si le projet correspondant à cet achat vise à permettre un meilleur accès à la voie Rubens et au Parc des lilas.

Enfin, le groupe VEM souhaiterait que la délibération n° 19 (Taux de la taxe sur la publicité extérieure - TPE- au 1^{er} janvier 2026) soit traitée parmi les questions importantes.

Monsieur LE MAIRE répond que l'acquisition foncière traitée dans la délibération n° 12 vise à créer une voirie. Il propose d'apporter des précisions en inscrivant la délibération parmi les questions importantes.

Monsieur KENNEDY exprime la satisfaction du groupe VR quant à au départ du dépôt pétrolier, fruit d'une bataille de longue haleine, selon ses termes, débutée sous le mandat de Monsieur AUDOUBERT et a été poursuivie par les équipes suivantes. L'annonce de ce départ est l'aboutissement des efforts de la Ville. S'il se dit satisfait d'un développement positif sur le site du dépôt pétrolier, il regrette l'absence de garantie quant aux perspectives pour le terrain concerné.

Pour mémoire, le projet initial portait sur la création d'un parc métropolitain qui aurait ajouté des espaces verts sur la commune de Vitry-sur-Seine, rééquilibrant urbanisation et espaces verts. **Monsieur KENNEDY** rappelle à ce titre que les espaces verts représentent un quart de la surface communale. Le projet de création d'un parc présentait également l'intérêt de permettre une dépollution des terrains. En effet, une étude avait été réalisée pour déterminer quelles plantations étaient possibles pour végétaliser le site tout en participant à la dépollution.

Or, les éventuelles constructions évoquées dans le nouveau projet se feraient sur des terrains pollués. Il imagine que des études seront menées afin de fournir des indications précises sur le niveau de pollution des sols et la profondeur de la pollution. Néanmoins, la pollution de la zone est connue de longue date et ne doit pas être ignorée. Le groupe VR s'interroge donc sur le traitement de la pollution existante et sur le ratio urbanisation/végétalisation de l'espace libéré par le dépôt pétrolier.

Enfin, il se demande si la décision qui sera prise sera conforme aux propositions du groupe VR, mais également au projet municipal sur lequel Monsieur le MAIRE s'était engagé durant la campagne électorale de 2020.

Monsieur AFFLATET salue le geste visant à augmenter les agents municipaux jusqu'à 55 euros nets mensuels, sous réserve que les finances de la Ville puissent le permettre. Selon lui, la Commune est en mesure de réaliser des économies par ailleurs afin d'assurer cette dépense supplémentaire au bénéfice des agents.

Il se félicite de l'annonce du départ du dépôt pétrolier d'ici la fin d'année 2025. Néanmoins, il qualifie de gaminerie l'attitude de Monsieur le MAIRE vis-à-vis de Monsieur BOURDON. Pour lui, le départ du dépôt pétrolier est à mettre au crédit de l'ensemble des équipes municipales qui se sont succédé et se sont investies en faveur d'une démarche qui pourrait enfin aboutir. Enfin, la presse ayant évoqué une vente du dépôt pétrolier, il demande à connaître l'identité de l'acquéreur et ce qu'il adviendra du site par la suite.

Pour ce qui est des délibérations inscrites à l'ordre du jour, il demande que la délibération n° 16 (LOGEO Habitat - Opération Malleret - Garantie communale) soit traitée parmi les questions importantes afin de soulever une problématique. Il formule une demande identique pour les délibérations n° 10 (Protocole transactionnel concernant un bien immobilier sis 8 rue Auguste Blanqui), n° 13 (Déclassement par anticipation et cession de la parcelle communale cadastrées BD n° 430, sise rue Maurice Coquelin – 2 délibérations) et n° 26 (Modification des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant). S'agissant de la délibération relative à l'association VVL (Vacances Voyages Loisirs Vacances Voyages Loisirs), il respectera ses positions antérieures.

Monsieur LE MAIRE signale que les délibérations n° 10 et 13 sont déjà parmi les questions importantes.

Revenant sur l'annonce du départ du dépôt pétrolier, il tient à assurer aux Conseillers municipaux que leurs avis respectifs sont pris en compte dans les discussions en cours avec les différents partenaires. Il regrette toutefois que le crédit de ce départ soit attribué aux précédents Maires et, à l'inverse, qu'il se trouve être le seul incriminé en cas de problème. Pour lui, ce comportement témoigne d'une forme de partialité. Il tient à souligner le travail conséquent qui a été mené afin de voir partir le dépôt pétrolier et il en félicite l'ensemble du Conseil municipal pour tous les Vitriots.

Néanmoins, l'importance de la dépollution à mener sur le site du dépôt pétrolier a joué sur la valeur du terrain. Par conséquent, la seule activité permettant d'obtenir des financements en vue de dépolluer le terrain était un datacenter. La chaleur générée par le datacenter sera récupérée au bénéfice du système de chauffage urbain et une désimperméabilisation des sols est prévue. Bien qu'il s'agisse d'un datacenter de nouvelle génération, il n'en resterait pas moins gros consommateur d'énergie. Cet élément a joué dans le choix de la localisation. Pour mémoire, le dépôt pétrolier est situé entre une voie ferrée et des transformateurs électriques. De son point de vue, l'endroit n'est donc pas le plus opportun pour créer un parc.

En complément du datacenter, la Ville a demandé la création d'un hôtel d'entreprises afin que des emplois soient créés. Pour ce faire, un accord a été passé avec la société Brownfields qu'il qualifie d'acteur sérieux sur ce type d'opération de transition de sites industriels. Ainsi, 100 à 200 emplois pourraient être créés au sein de l'hôtel d'entreprises, contre 8 emplois sur le site du dépôt pétrolier.

S'agissant de la création d'un parc, un travail est mené pour une implantation de 5 hectares, *a minima*, le long des berges de Seine. **Monsieur LE MAIRE** annonce que la Ville est en passe de trouver des terrains pour ce faire et œuvre à trouver les financements correspondants. Il espère être en mesure de fournir davantage d'éléments sur le sujet avant la fin d'année 2025.

Madame LORAND se dit étonnée que le seul moyen de financer la dépollution des sols soit de vendre les terrains à un acteur privé. En effet, la zone pourrait être considérée d'intérêt général dans la mesure où, en cas d'inondation, elle permettrait l'infiltration des eaux. Outre la qualité de l'air et du bien-être, il s'agissait de l'un des arguments en faveur de la création d'un parc en lieu et place du dépôt pétrolier. Elle ajoute que le programme municipal prévoyait l'aménagement des berges de Seine en plus de la création du parc, ce qui aurait contribué à une déminéralisation massive de la partie centrale des Ardoines.

Par ailleurs, pour elle, dans la mesure où l'existence du dépôt pétrolier SEVESO relevait d'une décision de l'État et que la pollution générée relevait de l'intérêt général, l'intérêt général serait désormais de dépolluer le site. Dans ce cas, la dépollution relève de la puissance publique de l'État. Pour rappel, la zone avait été classée « zone nature ». Si cette classification avait été maintenue, l'État aurait dû assumer la dépollution. En sus, l'arrivée du métro et d'habitations obligeait au départ du dépôt pétrolier.

Pour conclure, elle se dit déçue du nombre d'emplois annoncé.

Monsieur LE MAIRE précise que les 20 000 emplois évoqués par le passé portent sur l'ensemble de la zone, pas exclusivement sur ce site.

De son point de vue, attendre que l'État dépollue le terrain aurait amené à des délais excessivement longs. Par pragmatisme, la Ville a cherché un opérateur en mesure de proposer des solutions. Selon lui, le dépôt pétrolier a dû coûter 20 à 30 millions d'euros, ce qui explique les difficultés rencontrées pour obtenir son départ. Néanmoins, un parc sera créé sur la Ville, comme promis. Le travail engagé en ce sens se poursuit avec un projet sur les berges de Seine à la place de terrains industriels.

Madame LORAND répète que cela était déjà prévu.

Monsieur LE MAIRE note que leurs interprétations diffèrent. À nouveau, il se réjouit du départ du dépôt pétrolier, des emplois à venir et de la poursuite du travail en vue de créer un parc. Néanmoins, il considère comme difficile de demander à l'État d'investir des millions d'euros alors qu'il supprime chaque année des financements accordés aux collectivités.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATIONS

1 - Désignation de représentants de la commune au conseil d'administration de la Fédération Nationale des Centres de Santé

Monsieur LE MAIRE explique que l'objectif est de nommer deux techniciens représentant la Ville au sein du conseil d'administration de la FNCS (Fédération Nationale des Centres de Santé). Après avoir échangé sur le sujet avec Madame JEANNET, il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Frédéric VILLEBRUN, directeur Santé, et Monsieur Kaïss ZAHOU, chef de service, pour représenter Vitry-sur-Seine au conseil d'administration de la FNCS.

Il s'enquiert d'éventuelles remarques ou oppositions vis-à-vis des agents proposés.

Messieurs Frédéric VILLEBRUN et Kaïss ZAHOU sont désignés représentants de la commune au conseil d'administration de la Fédération Nationale des Centres de Santé à l'unanimité.

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Monsieur LE MAIRE propose de traiter la délibération n° 24 (Tarifs pour les activités sportives pour l'année 2025-2026) parmi les questions importantes, contrairement à ce que prévoyait l'ordre du jour.

Suite aux échanges entre présidents de groupe et aux demandes précédemment exprimées, il propose le vote groupé des questions courantes n° 6, 7, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32 et 34.

Il a pris note de l'abstention du groupe VEM sur les délibérations n° 6 (Marché de fourniture de papier de reprographie et d'enveloppes) et 7 (Marché achat de fournitures de bureau - 2 lots).

Concernant la délibération n° 12 (Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BX n° 74, située 24, voie Rubens), en réponse à la question de Monsieur BOURDON, il explique que la parcelle se situe dans le prolongement de l'avenue Rabelais. Conformément au PLU (Plan Local d'Urbanisme) voté, il est nécessaire de procéder à un alignement. À terme, l'objectif est de prolonger l'avenue Rabelais pour rejoindre la rue Watteau. De nombreux terrains sont encore à acquérir pour ce faire.

Les délibérations n° 14 (Acquisition de la parcelle cadastrée X n° 217p située 1 et 1b, avenue du Général Leclerc) et 15 (Acquisition de la parcelle cadastrée X n° 213p située 1 bis, avenue du Général Leclerc) portent sur des opérations similaires. Comme évoqué en commission, en sortie de métro, une plus grande fréquentation de l'avenue du Général Leclerc par des piétons est anticipée. Par conséquent, des travaux d'apaisement piéton seront engagés pour permettre une meilleure circulation de tous.

Madame STEFEL fait savoir que le groupe VEM s'abstiendra sur la délibération n° 34 (Attribution du marché d'aménagement du mail Berthie Albrecht en 3 lots) en raison d'une part insuffisante des critères environnementaux dans la notation.

Monsieur LE MAIRE en prend note. En l'absence d'autre remarque ou annonce de vote différencié, il propose de procéder au vote.

RESSOURCES ET INNOVATION PUBLIQUE

6- Marché de fourniture de papier de reprographie et d'enveloppes

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
37 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri) ;
6 abstentions (VEM).*

7- Marché achat de fournitures de bureau (2 lots)

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
37 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri) ;
6 abstentions (VEM).*

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

12- Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BX n° 74, située 24, voie Rubens

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

14- Acquisition de la parcelle cadastrée X n° 217p située 1 et 1 b, avenue du Général Leclerc

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15- Acquisition de la parcelle cadastrée X n° 213p située 1bis, avenue du Général Leclerc

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA VIE CITOYENNE

17- Conventions de réservation de logements sociaux entre la ville et LOGEO dans le cadre de la gestion en flux

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18- Participation financière de la ville au Fonds de Solidarité pour l'Habitat (FSH) pour l'année 2025

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

MUTATION DE L'ESPACE PUBLIC

20- Actualisation du taux à appliquer et modification de la nomenclature des redevances des occupations du domaine public

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21- Barème des prestations exécutées sur le domaine public communal pour le compte des tiers

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SPORTIF

23- Droits de place et redevances des marchés d'approvisionnement du 8 mai 1945 et du centre

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

DYNAMIQUES FAMILIALES

25- Tarifs des activités socioéducatives et culturelles pour l'année 2025-2026

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT DU NOUVEAU-NÉ

26- Modification des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

LIEN SOCIAL ET DROIT AU TEMPS LIBRE

28 Participation financière aux projets jeunes majeurs

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29 Modalité de fonctionnement de bourses au permis

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

PROMOTION DU SERVICE PUBLIC

30- Octroi d'une prime « oubliés du Ségur » aux agents du centre municipal de santé

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31- Prime médaille et prime de départ à la retraite

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

32- Accueil d'apprenti au sein de la collectivité

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT D'URGENCE

34- Attribution marché public mail Berthie Albrecht

*La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
37 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri) ;
6 abstentions (VEM).*

Monsieur LE MAIRE propose de poursuivre par l'étude des délibérations dites importantes.

QUESTIONS IMPORTANTES

Monsieur LE MAIRE indique ne pas pouvoir participer au débat sur les délibérations n° 2 (Comptes de gestion de l'exercice 2024) et n° 3 (Comptes administratifs de l'exercice 2024). Par conséquent, il propose que Monsieur Luc LADIRE préside la séance.

En l'absence d'opposition, Monsieur Luc LADIRE est désigné Président de séance.

Monsieur LADIRE remercie Monsieur le MAIRE et cède la parole à Madame TAILLEBOIS.

2- Comptes de gestion de l'exercice 2024

3- Comptes administratifs de l'exercice 2024

Les délibérations n° 2 et 3 sont présentées conjointement.

Concernant le compte administratif 2024, **Madame TAILLEBOIS** propose de résumer la situation en quelques chiffres.

Sur la section de fonctionnement, les dépenses ont atteint 199,4 millions d'euros, soit 94,9 % de réalisation. Les recettes réalisées ont atteint 209,4 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 99,7 %. En investissement, reports compris, le total s'élève à 64,9 millions d'euros. En recettes, le total atteint 64,1 millions d'euros. *In fine*, le taux de réalisation est de 72,2 %. Pour mémoire, par le passé, les taux de réalisation étaient de l'ordre de 50 % et dépassent désormais 70 %, ce qu'elle qualifie de logique en matière de dépenses d'investissement. Les recettes sont réalisées à 96,3 % contre 90 % l'année précédente. Les dépenses réelles d'investissement ont atteint 41,3 millions d'euros. L'excédent de fonctionnement était de 10 millions d'euros, soit légèrement moins que l'année précédente qui s'établissait à 12,3 millions. A l'inverse, le déficit réel en investissement a légèrement augmenté, atteignant 8,5 millions d'euros, contre 7,2 millions en 2023.

Elle explique que le déficit réel en investissement est une problématique comptable. En effet, en 2024, la Trésorerie municipale a demandé la réalisation d'une manipulation comptable particulière et qui, selon ses termes, fausse légèrement les chiffres du point de vue de leur lisibilité. Le déficit en investissement est en réalité excédentaire de 0,8 million d'euros en raison de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 7,2 millions d'euros en fin d'année 2024. Cette ligne de trésorerie sera retirée des documents qui seront présentés au Conseil municipal de septembre 2025, car il ne s'agit pas d'une ligne budgétaire, mais d'une ligne comptable.

Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une logique comptable, mais exprime le besoin de s'en expliquer devant le Conseil municipal au regard de la particularité de l'année 2024. Habituellement, les lignes de trésorerie sont ouvertes et fermées au cours d'une même année civile, ce qui les rend invisibles dans le budget. Exceptionnellement, une ligne de trésorerie a été ouverte en décembre 2024 pour être refermée en janvier 2025. Par conséquent, s'agissant d'années comptables différentes, la ligne se doit d'être inscrite pour être retirée par la suite.

Pour autant, il résulte des éléments précisés un excédent également appelé « budget supplémentaire ». En 2023, l'excédent était de 5,1 millions d'euros d'excédents. En 2024, hors modalités comptables précédemment expliquées, l'excédent atteint seulement 1,9 million d'euros. L'écart de 3 millions d'euros par rapport à l'année 2023 est notamment justifié par des dépenses de fonctionnement, dont les dépenses de personnel, ayant augmenté en 2024 (effet en année pleine de mesures nationales prises en cours d'année 2023). Les mesures relatives aux dépenses de personnel sont désormais intégrées au socle de la masse salariale.

Pour rappel, il s'agissait de décisions prises au niveau national, mais impactant notamment la Fonction publique territoriale. Bien que bénéfiques pour les agents de Vitry-sur-Seine, ces mesures ont un coût pour les finances de la Ville alors que l'État ne les compense pas. Par ailleurs, en 2024, les charges à caractère général ont légèrement augmenté de 0,7 million d'euros, de même que les charges financières. Pour 2025, une légère réduction des charges financières est anticipée grâce à une nouvelle baisse avec des taux d'intérêt

Côté investissement, elle qualifie également l'année 2024 de particulière. Le niveau de dépenses a retrouvé un rythme de croisière relativement élevé, avec un taux de réalisation de 72,2 %. Elle fait part d'une dynamique engagée par la mise en œuvre de grands projets.

Par conséquent, le budget présenté pour la Ville est « plus sincère », car évitant d'accumuler des excédents et de présenter des budgets supplémentaires en septembre. Néanmoins, disposer d'un excédent moindre réduit la marge habituellement utilisée pour proposer certaines dépenses supplémentaires au mois de septembre. En effet, sur la somme de 1,9 million d'euros d'excédents, seuls 305 000 euros sont disponibles en raison d'une préemption dans le cadre d'une orientation foncière stratégique de la Ville et de la baisse de 1,3 million d'euros de la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Cette dernière est une décision de l'État qui n'avait pas été anticipée.

Madame TAILLEBOIS rappelle avoir expliqué à plusieurs reprises que la taxe d'habitation supprimée fait l'objet d'une dotation de compensation, à l'instar de la taxe professionnelle. Or, le mécanisme de compensation est établi à un instant T, sans dynamisme de taux, et l'État peut ensuite décider de réduire ses dotations. En l'occurrence, l'État a pris la décision de réduire la dotation de compensation de la taxe professionnelle, soit un manque à gagner de 1,3 million d'euros pour les finances communales. Elle alerte sur une possible disparition du fonds de compensation de la taxe professionnelle et craint qu'il en soit de même pour le fonds de compensation de la taxe d'habitation par la suite.

Pour autant, elle considère que la ville de Vitry-sur-Seine s'en sort correctement dans la mesure où elle conserve un excédent, bien que minime. La dynamique de réalisation étant particulièrement importante et le budget 2024 étant tout à fait sincère, elle est d'avis que la Ville ne devrait pas rencontrer de difficultés à finaliser le budget, notamment le budget supplémentaire et les différentes décisions modificatives.

Elle s'enquiert d'éventuelles questions.

Monsieur BOURDON remercie Madame TAILLEBOIS pour la présentation du compte administratif et des enjeux qui « rattrapent » les collectivités territoriales dans la mesure où elles « se font couper les vivres chaque année par l'État ».

Par souci de pédagogie pour les citoyens ayant encore le courage de s'assister au Conseil municipal ou de le regarder, il souhaite préalablement expliquer l'enjeu de la délibération sur le compte administratif. Il s'agit du bilan financier de l'année 2024 que la Ville présente. La présentation en juin 2025 permet de s'assurer que toutes les dépenses et réalisations ont été faites. Un budget primitif avait été voté en mars 2024 après que les prétentions politiques de la majorité pour la Ville aient été présentées.

Pour rappel, le groupe VEM n'avait pas voté en faveur du budget primitif 2024 et avait émis des objections. Par exemple, le groupe VEM estime que la majorité municipale n'investit pas suffisamment dans le bâti des écoles, que certaines orientations s'apparentent davantage à du saupoudrage, notamment en matière d'écologie (aménagements cyclables sans évaluation de la part modale du vélo, question des pleines terres, aménagement du territoire, îlots de fraîcheur, etc.). En termes de démocratie participative, il considère que l'action municipale relève davantage de la communication et n'est pas à la hauteur des attentes, notamment en termes de co-construction avec les habitants.

Néanmoins, le compte administratif de l'année 2024 constitue un document qui permet de connaître les réalisations de l'année 2024. Par conséquent, il permet également d'établir une comparaison avec les prévisions inscrites au budget primitif 2024. Il convient d'avancées sur quelques lignes auxquelles le groupe VEM était particulièrement attentif. Pour exemple, en mars 2024, 1,8 million d'euros d'investissements était prévu en réhabilitation ou rénovation de bâtiments scolaires, mais la réalisation s'élève à 2,8 millions. Il fait le même constat sur le bâti culturel (1,3 million d'euros dépensés pour une prévision de 500 000 euros). Il s'en réjouit et imagine que le débat contradictoire a pu faire bouger les lignes. Pour autant, les 2,8 millions d'euros dépensés dans le bâti scolaire restent inférieurs aux dépenses constatées en 2020. Depuis le début du nouveau mandat, la somme de 2,8 millions d'euros est le maximum dépensé en investissements sur le bâti scolaire, ce qui l'interroge. Il estime que ce montant est assez éloigné des besoins exprimés par les parents d'élèves et enseignants.

S'agissant du personnel communal, il reconnaît que la totalité de l'enveloppe, voire légèrement plus, a été utilisée. Cette somme de 110 millions d'euros pour le service public et les agents communaux, soit près de 57 % du budget de fonctionnement, représente un record durant le mandat actuel. En parallèle, il s'interroge sur la vacance de 177 emplois à temps plein. Or, le tableau fourni en page 180, par exemple, montre que seuls 79 des 105 postes à combler dans la filière culturelle le sont réellement. Par conséquent, un quart des postes de la filière culturelle ne sont pas comblés. Ceci correspond à 15 à 20 postes en EMA (Enseignement Musical et Artistique), donc d'enseignants qui ne rendront pas le service public attendu des EMA (apprentissage du dessin, danse, musique), alors que le besoin des Vitriots est très important. Dans la filière technique, 10 % ne sont pas embauchés. Pour les filières administratives et sociales, ce taux est de 8 %. Pour le groupe VEM, ces données posent la question de l'attractivité de la Ville, mais aussi d'un report de travail, donc de pression, pouvant s'exercer sur les agents en service.

Par ailleurs, depuis 2024, la loi oblige les collectivités territoriales à présenter un budget vert, c'est-à-dire répertorier les lignes budgétaires dévolues à la transition écologique. Au regard des annexes fournies, 21 millions d'euros sont justifiés sur la transition écologique, soit 10 % du budget communal. Pour le groupe VEM, la transition écologique doit être un sujet transversal visant à la protection des habitants, au bien-vivre, à la santé publique, etc.

Pour autant, concernant l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques naturels, le tableau fourni ne mentionne aucune dépense. Il en est de même vis-à-vis de la gestion des ressources en eau, de transition vers l'économie circulaire, de la gestion des déchets, de la lutte contre les pollutions de l'air et des sols, de la préservation de la biodiversité et de la protection des espaces naturels et agricoles. *In fine*, de son point de vue, ces chiffres envoient un message identique à celui « de la Macronie » qui, selon ses termes, sabre le budget de l'écologie en ne prenant pas conscience qu'il s'agit de sujets de justice sociale. En effet, bien manger, bien boire, respirer un air sain et ne pas surconsommer des déchets est essentiel au futur de la planète et de Vitry-sur-Seine.

S'agissant du logement social, **Monsieur BOURDON** relève une subvention versée à la SEMISE (Société d'Économie Mixte Immobilière Paris Sud-Est) à hauteur de 477 000 euros, soit le double de la somme inscrite au compte administratif 2022. Le bailleur Valdevy a lui perçu une subvention de 800 000 euros en 2024 contre zéro en 2022. Pour autant, ces bailleurs directement en lien avec la Ville n'assurent pas une relation fiable avec les locataires. Le mécontentement de ces derniers ne cesse de grandir en raison de conditions de vie qui se dégradent, d'expulsions récurrentes, d'antennes de plus en plus éloignées et de bailleurs ne répondant que partiellement aux requêtes des locataires et/ou de leurs représentants. Il ajoute que, fin 2024, ces bailleurs ont également réalisé des appels de charge mettant des locataires sous pression et en difficulté. Pour lui, en subventionnant les bailleurs que sont la SEMISE et Valdevy, notamment, la Ville ne peut pas uniquement davantage de constructions, mais aussi impulser une relation améliorée entre bailleurs et locataires.

Il rappelle également l'opposition du groupe VEM au « projet fou des Ardoines » et à l'équilibre général des ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) à savoir des milliers de logements en immeubles tous plus près les uns que les autres et situés en zone inondable, des milliers de mètres carrés de bureaux sans garantie sur le nombre d'emplois créés, un manque de services publics et une part trop faible d'espaces verts et de pleine terre.

Enfin, il souligne qu'aucune occurrence du mot démocratie n'apparaît dans les pages du compte administratif. De son point de vue, cela met en lumière l'attention que porte la majorité municipale à la notion de démocratie participative pourtant essentielle au bon fonctionnement de la Ville et que le groupe VEM appelle de ses vœux depuis plus de 10 ans.

Par conséquent, à l'instar des années précédentes, le groupe VEM votera contre l'approbation du compte administratif 2024.

Comme elle dit l'avoir fait à de multiples reprises, **Madame OUGIER** explique à Monsieur BOURDON que, outre la somme inscrite au compte administratif, des interventions portant sur le bâti scolaire sont également comptabilisées dans les interventions des services Architecture, Espaces verts, Rénovation énergétique des bâtiments, etc. Pour exemple, en 2025, des panneaux photovoltaïques seront installés sur l'école Jean Jaurès, mais n'apparaîtront pas nécessairement dans la ligne du compte administratif relative aux bâtiments scolaires. Il en est de même pour la création de cours paysagères, pour des opérations de voirie, etc.

De son point de vue, les écoles bénéficient d'un fort soutien de la Ville, en témoignent les élus se plaignant régulièrement que leurs délégations sont moins bien dotées que les écoles, qui font partie de la délégation de Madame OUGIER. Pour autant, elle souhaiterait évidemment que davantage soit fait. Pour ce faire, elle est d'avis que « les égos de gauche devraient se taire pour établir un projet commun, prendre le pouvoir et faire bouger l'État ».

Pour **Monsieur TMIMI**, le document présenté est une traduction des décisions et des orientations budgétaires de la majorité municipale. Il rappelle que l'opposition s'est déjà exprimée sur les orientations liées aux Ardoines, le pilotage de la politique du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) et la question cruciale, selon ses termes, de la relation entre bailleurs sociaux et locataires.

Si **Monsieur TMIMI** ne souhaite pas rouvrir le débat ayant déjà eu lieu dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il considère que le document fournit des indications extrêmement intéressantes dans la mesure où elles permettent des comparaisons.

Pour mémoire, depuis le début du mandat, le groupe VR s'est attaché à la question des agents de la Ville et a effectué un travail de comparaison des éléments sur le sujet. Ainsi, le compte administratif de l'année 2022 mentionne 2 013 agents dans la ligne emplois permanents. En 2024, ils étaient 1 858 agents. Une baisse du nombre d'agents communaux peut donc être constatée. Néanmoins, une analyse plus fine du tableau laisse apparaître un élément contradictoire avec le discours de la majorité qui dit vouloir réduire la précarité des agents : en 2024, 1 234 agents étaient titulaires, contre 1 600 en 2022, année durant laquelle la Ville comptait également 350 contractuels. Par conséquent, entre 2022 et 2024, la Ville a perdu 350 agents titulaires. Des agents titulaires ont donc choisi de quitter la Collectivité et, en parallèle, d'autres n'ont pas souhaité la rejoindre, ce qui démontre un problème d'attractivité. Dans le même temps, le nombre d'agents contractuels a « explosé ». De mémoire, lors du dernier débat d'orientations budgétaires, le nombre de contractuels évoqué était de l'ordre de 580 agents. Ces éléments interrogent fortement les membres du groupe VR.

Par ailleurs, concernant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) il a cru comprendre qu'il aurait été acté dans le cadre d'une instance de dialogue social. Pour autant, sauf erreur de sa part, une délibération du Conseil municipal pourrait être nécessaire.

Monsieur LECOMTE souhaite répondre aux interrogations exprimées vis-à-vis du personnel communal.

S'agissant de l'attractivité de la Commune, il considère avoir déjà apporté des réponses lors du précédent Conseil municipal. Pour rappel, toutes les collectivités sont soumises à un problème d'attractivité. Selon lui, le seul responsable est Emmanuel MACRON, qui a mené deux campagnes électorales avec pour seule thématique le dénigrement des fonctionnaires, en les traitant de fainéants, de trop souvent absents ou malades, etc. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer des difficultés à attirer des candidats aux concours de la Fonction publique territoriale.

Outre la problématique d'attractivité, les suppressions de postes sont également une réalité. Pour exemple, près de 500 postes ont été supprimés au sein des effectifs du Département depuis le changement de majorité. De même, la ville de Choisy-le-Roi a supprimé 37 postes. A l'inverse, la ville de Vitry-sur-Seine a choisi de se battre en faveur de ses agents et il remercie Monsieur BOURDON d'avoir relevé l'effort financier en dépenses de personnel. La municipalité maintient ces dépenses à l'heure où d'autres villes font le choix de supprimer du service public et de l'emploi.

Sur la précarité des agents, une collectivité territoriale n'a pas vocation à employer des agents contractuels. Ceci est toutefois possible par dérogation, lorsqu'aucun fonctionnaire n'a postulé à un emploi vacant. Ne recruter aucun contractuel, aurait généré un arrêt de certains services publics, n'en déplaît à Monsieur TMIMI.

Concernant le CST ayant traité du RIFSEEP, il souligne l'effort fourni à hauteur de 2 millions d'euros en année pleine pour les agents, ce qui constitue un levier d'attractivité. Il précise que le RIFSEEP, adopté lors du précédent mandat, est désormais le cadre réglementaire applicable et ne nécessite donc pas de délibération spécifique du Conseil municipal. Durant le précédent mandat, les dépenses de personnel étaient passées de 96 à 99 millions d'euros. La majorité actuelle a réalisé un effort financier de 11 millions d'euros depuis le début de son mandat, soit 4 fois plus. Il en est de même pour le RIFSEEP, dont le premier était de 540 000 euros, contre 2 millions à date.

Madame BAHRI regrette une mauvaise compréhension des éléments exposés et, en parallèle, que le groupe VEM joue sur l'incompréhension, la peur et l'insatisfaction. Selon elle, il est impossible de satisfaire tous les citoyens d'une ville. Pour autant, il est possible s'améliorer et d'avancer, ce qu'elle estime avoir été le cas à Vitry-sur-Seine.

Pour elle, le groupe VEM et la majorité municipale ne partagent vraisemblablement pas la même vision des choses, la même façon de vivre à Vitry-sur-Seine et donc de rencontrer les citoyens. Elle souligne à ce titre que les membres du groupe VEM ne sont jamais présents dans les conseils de quartiers, sauf durant les périodes de campagne électorale. Elle reconnaît que, par le passé, la communication relative aux conseils de quartier était assez aléatoire et qu'il était difficile de trouver l'information sur le site internet de la ville, y compris s'agissant des comptes rendus ou des dates. Des améliorations sont donc en cours sur ce sujet.

S'agissant de l'usage du mot « démocratie », comme évoqué en commission, **Madame BAHRI** rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires réalisées sans entrer dans les détails. En effet, un débat d'orientations budgétaires avait été organisé en amont du vote du budget, ce qui a permis une présentation plus détaillée. À cette occasion, l'opposition avait également « eu le luxe » de présenter son mécontentement.

Pour elle, l'opposition s'obstine à rabâcher ses interventions pour prétendre être meilleure que les autres en matière de démocratie, d'alimentation, etc. En revanche, mentir est autre chose et affirmer que la municipalité ne fait rien a toujours été le « fonds de commerce » de l'opposition. Elle ne comprend pas que les améliorations apportées par l'observatoire des conseils de quartier soient niées. Des actions inédites ont été engagées à Vitry-sur-Seine afin de mobiliser davantage les habitants en conseil de quartier. Prétendre à fournir un budget supérieur pour les conseils de quartier est une chose, mais la municipalité se mobilise d'abord pour une meilleure mobilisation au sein des conseils de quartier. Malgré les critiques formulées, la majorité est fière de l'action qu'elle a engagée et continuera à s'améliorer pour aller dans le bon sens.

Monsieur LADIRE propose à Monsieur TMIMI de prendre à nouveau la parole par la suite, après que les élus ne s'étant pas encore exprimés le fassent.

Pour **Madame STEFEL**, Madame BAHRI accuse le groupe VEM de mentir sans pour autant apporter de réponse concrète. Monsieur le MAIRE expliquait ne pas être opposé à des budgets spécifiques aux conseils de quartier dans la mesure où des citoyens y participent. En effet, 200 citoyens pourraient exprimer un mécontentement face à des décisions prises par seulement 6 personnes. Elle note les propos de Madame BAHRI selon qui la majorité « fait tout bien », mais est d'avis qu'il s'agit d'un déni lorsqu'elle accuse l'opposition de tous les maux. De son point de vue, le bilan de Madame BAHRI est celui d'une élue qui n'a pas réussi à mobiliser des citoyens en conseils de quartier pour qu'ils soient représentatifs de la population. Elle considère donc que Madame BAHRI a failli à sa mission.

Elle précise que le propos du groupe VEM sur la démocratie portait sur la démocratie participative, ce qui peut expliquer une vision différente de celle de la majorité municipale. Elle se dit d'ailleurs extrêmement étonnée de la formulation employée par Madame BAHRI sur le fait que les conseillers municipaux d'opposition avaient « eu le luxe » de pouvoir s'exprimer. En effet, participer au débat sur le budget n'est pas un luxe, mais un droit.

Monsieur LADIRE demande à Madame BAHRI de bien vouloir patienter avant de prendre à nouveau la parole.

Monsieur TMIMI propose de laisser Madame BAHRI répondre avant qu'il ne reprenne la parole.

Interventions simultanées hors micro inaudibles.

Monsieur LADIRE relève que Monsieur TMIMI essayait plus tôt de prendre la parole alors qu'elle avait été donnée à Madame STEFEL, mais essaie ensuite de « faire une passe décisive » en cédant son tour de parole à Madame BAHRI. Il rappelle le règlement adopté par tous et qu'il convient de respecter. À nouveau, il cède la parole à Monsieur TMIMI.

Monsieur TMIMI a pris note des éléments apportés par Monsieur LECOMTE qui n'a toutefois pas répondu aux questions posées. Encore une fois, la Ville comptait 2 013 agents en 2022 contre 1 858 en 2024, soit 200 fonctionnaires territoriaux en moins. L'hypothèse peut être que cette diminution de l'effectif municipal puisse entraîner une réduction des services publics proposés aux Vitriots. Comme l'évoquait Monsieur BOURDON, lorsque des enseignants en EMA manquent, le service public proposé en la matière est moindre.

De la même manière, l'effectif municipal comptait 1 600 agents titulaires en 2022 contre 1 200 en 2024, soit 400 titulaires de moins. De son point de vue, il ne s'agit pas de mouvements classiques liés à des agents changeant de collectivité dans le cadre de leur parcours professionnel. Des questions peuvent donc se poser vis-à-vis du management des agents de la Ville. Il appelle à davantage de clarté sur cette diminution du nombre d'agents titulaires.

Par ailleurs, il rappelle qu'à l'occasion d'un précédent Conseil municipal, Monsieur LECOMTE avait évoqué le RIFSEEP voté par la majorité précédente en 2019 pour 550 000 euros. Il invite Monsieur LECOMTE à vérifier ses affirmations dans la mesure où le RIFSEEP 2019 était de 1,6 million d'euros. Dans une publication, l'adjoint délégué aux finances de l'époque abordait le sujet. Le RIFSEEP doit faire l'objet d'un débat dans la mesure où la Collectivité se doit de l'actualiser tous les 4 ans. Il souligne d'ailleurs l'absence d'actualisation du RIFSEEP en 2024, ce qui implique une « année blanche » pour les agents, et s'interroge sur la rétroactivité évoquée s'agissant de l'année 2025. Il craint que les agents ne subissent une seconde « année blanche ».

Madame BAHRI indique que les propos se voulant « incisifs » ne lui posent pas de problème. Néanmoins, elle réfute tout calcul politique dans les réponses qu'elle peut apporter en séance sans les avoir préalablement préparées. Si l'opposition souhaite la salir ainsi que le travail mené, en toute humilité, elle considère que cela n'enlèvera rien à la valeur du travail qu'elle a fourni et des engagements qu'elle a pu prendre auprès des Vitriots.

Elle convient d'une erreur dans l'emploi du mot « luxe », ce qui témoigne du caractère spontané de son intervention. Elle invite donc le groupe VEM à ne pas déformer le fond de ses propos dans la mesure où sa réponse était sincère lorsqu'elle expliquait le travail réalisé en matière de démocratie de proximité.

Par ailleurs, Monsieur le MAIRE était présent lors de la restitution du travail de l'observatoire des conseils de quartier. Monsieur le MAIRE a été très clair sur le sujet, notamment lors du Conseil municipal du 21 mai 2025 : mettre en place un budget participatif pour les conseils de quartiers reste une volonté de la municipalité, mais un tel budget ne pourra pas être mobilisé si peu de personnes participent aux conseils de quartier. De nouveaux habitants ont intégré les conseils de quartier qui ont maintenu leurs effectifs en comparaison d'années précédentes. Elle y voit une avancée, bien que des améliorations restent recherchées.

Dans le prolongement de l'intervention de Madame BAHRI, Monsieur BENBETKA considère que l'opposition est, selon ses termes, dans son rôle en critiquant et disant que les choses ne vont pas bien.

Concernant les conseils de quartier, il rejoint Madame BAHRI sur le caractère perfectible de la démarche. Pour autant, selon lui, il reste à prouver que l'opposition serait en mesure de faire mieux. En effet, puisque les groupes d'opposition semblent « s'arroger le monopole du savoir-faire », il s'enquiert des sujets sur lesquels ils auraient pu participer à des avancées au sein des conseils de quartier et du nombre de participants supplémentaires qu'ils sont parvenus à mobiliser.

Par ailleurs, il s'inscrit en faux quant à l'absence de budget participatif. Il regrette que le groupe VEM fasse semblant de ne pas voir et qualifie sa position de « cécité politique ». Pour avoir présidé plusieurs conseils de quartier et assisté à la grande majorité d'entre eux, il affirme que plusieurs projets mis en avant ont été financés et que les conseils de quartier ont participé à des ateliers sur des projets communaux. Pour exemple, les conseils de quartier de Vitry Sud Ardoines ont participé au projet de rénovation du square Balzac qui correspond à une dépense de 400 000 euros. Sur le secteur Vitry centre, l'espace Vilmorin est en cours de rénovation pour près de 200 000 euros, avec l'attribution d'une subvention, le projet ayant été primé dans un concours. Si ces sommes semblent insuffisantes à l'opposition, il demande à connaître quel serait le montant qu'elle serait prête à allouer aux budgets participatifs.

En conclusion, de son point de vue, la démocratie de proximité existe à Vitry-sur-Seine. Il regrette que le groupe VEM ne le voie pas et, avec humour, l'invite à consulter un ophtalmologue.

Madame DEXAVARY partage le constat de Madame BAHRI : la majorité municipale et le groupe VEM ne portent pas le même regard sur la démocratie participative, les conseils de quartier, leurs fonctions et leur fonctionnement.

Pour information, la fête du quartier du Plateau a eu lieu le samedi 14 juin 2025. Lors du précédent conseil de quartier, il avait été acté d'y proposer un stand présentant le conseil de quartier et son champ d'action. Malheureusement, ce stand s'est transformé en stand de la Ville, cette dernière se l'étant approprié « pour faire la publicité de sa politique ». Elle regrette donc la façon dont sont utilisés les outils qui pourraient aider la municipalité à mieux faire son travail.

Afin de maintenir un débat démocratique serein et apaisé, **Monsieur LADIRE** invite l'ensemble des Conseillers municipaux à éviter les procès d'intention.

Monsieur Khaled BEN-MOHAMED souligne que le budget relatif à la transition écologique a fortement augmenté depuis le début du présent mandat, notamment pour ce qui est de la rénovation énergétique des bâtiments. Il est en effet passé de 900 000 euros à un peu plus de 1,5 million euros.

S'agissant du budget relatif aux déchets, **Monsieur Khaled BEN-MOHAMED** indique ne pas avoir compris le propos de Monsieur BOURDON. Il rappelle que ce budget est porté par GOSB (Grand-Orly Seine Bièvre) pour plus de 8 millions d'euros en section de fonctionnement, notamment. La politique de prévention visant à réduire les déchets et la politique de sensibilisation (tri et recyclage) de Vitry-sur-Seine est l'une des plus actives du territoire. En effet, la Ville représente un bassin de vie à elle seule, alors que la majorité des autres communes du GOSB partagent des bassins. La Ville étant seule à décider à l'échelle de son bassin, la gestion s'en trouve facilitée. Ainsi, les ressources humaines dédiées spécifiquement à Vitry-sur-Seine sont particulièrement importantes : 2 animateurs des déchets, 1 maître compositeur et 1 collaboratrice dédiée à la redevance spéciale. Il ajoute que des points de collecte des biodéchets ont été installés durant le 1^{er} semestre 2025 et que leur implantation se poursuivra, en complément de l'agrandissement des sites de microméthanisation prévu en 2025.

Pour ce qui est de la démocratie participative, il a pu constater la présence d'un stand du SYCTOM (Syndicat mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères) et d'un stand du Conseil local de

l'environnement lors de toutes les fêtes organisées au sein de la Ville, y compris la Fête des lilas. L'objectif est de sensibiliser les Vitriots, notamment les plus jeunes. Il rappelle d'ailleurs que le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) sera présenté le mardi 24 juin à 19 heures à la Mairie et il invite l'ensemble des Conseillers municipaux à y participer.

Il ajoute que les conseils de quartier sont également gérés par des élus. Par conséquent, il n'est pas étonnant qu'ils soient présents sur le stand du conseil de quartier du Plateau pour répondre aux questions des habitants. Il n'entend donc pas que ce stand soit tenu par des élus et/ou militants politiques d'opposition.

S'agissant de la démocratie participative, **Monsieur KENNEDY** appelle à ne pas être dans le déni : il est difficile de faire participer les habitants à la vie quotidienne de la Cité et de les impliquer afin qu'ils aident la municipalité à prendre les bonnes décisions. Il invite donc les élus à ne pas « se jeter la pierre ». Pour autant, si le souhait est une plus grande participation des citoyens, il considère que la Ville doit s'en donner les moyens. Pour exemple, la majorité précédente savait que mener à bien l'initiative « Imagine Vitry » ne serait pas facile, mais près de 6 000 personnes ont été réunies en 2 ans par le biais de multiples réunions de quartier et réunions thématiques différentes. La Ville a essayé d'attirer les citoyens dans des initiatives de proximité ou d'intérêt. S'il entend que ce qui a été fait par le passé n'était pas suffisant, il n'en demeure pas moins qu'il s'agissait d'une avancée pour la commune de Vitry-sur-Seine.

Aussi, il appelle à ne pas confondre concertation et communication. Réaliser des affiches ou accrocher des portraits dans la Ville ne garantit pas qu'une action fonctionnera ou que cela contribuera à la participation des Vitriots. Selon lui, ce type d'initiative fonctionne lorsqu'elle intéresse les habitants et quand ils ont un intérêt à s'exprimer, mais surtout lorsque les habitants sont écoutés. Il affirme que ces ingrédients doivent être réunis pour réussir à mettre en œuvre une démocratie participative. Il explique préférer le terme de démocratie citoyenne qui implique que chaque citoyen puisse donner son point de vue.

Bien que les critiques soient normales, il appelle également à être lucide sur ce qui a été fait et sur ce qui se fait. Il s'agit pour lui des éléments sur lesquels les Conseillers municipaux seront jugés, non sur les échanges en Conseil municipal alors que ce dernier intéresse de moins en moins d'habitants. Il attire l'attention des élus sur la désaffection des Vitriots vis-à-vis du nombre d'écoutes des enregistrements des conseils municipaux.

Pour **Madame LORAND**, le compte administratif est un bilan de la politique menée l'année précédente. En l'occurrence, le compte administratif 2024 sera le dernier présenté par l'actuel Conseil municipal, la mandature prenant fin en mars 2026. Ceci doit donc permettre de tirer le bilan de 5 ans d'une politique municipale.

Elle relève que Monsieur le MAIRE et l'ensemble de ses adjoints se disent très satisfaits de la situation. Pour autant, les membres du groupe VR entendent particulièrement la colère. Cette colère est exprimée par les locataires de logements sociaux lorsqu'ils en rencontrent. De même, ils entendent la colère des agents municipaux. Si Emmanuel MACRON porte énormément de responsabilités sur divers sujets, il n'en demeure pas moins que la ville de Vitry-sur-Seine fait partie des villes comptant désormais un grand nombre de postes vacants, ce qui n'était pas le cas par le passé. Une colère s'exprime également sur les questions environnementales, ce qui comprend l'écologie, mais aussi la propreté de la Ville. La colère provient également du monde associatif qu'elle a pu rencontrer, notamment lors de la Fête des lilas.

Si l'équipe municipale en place est satisfaite de son travail et n'envisage pas de changer d'orientations, elle rappelle que les citoyens auront un bulletin de vote entre les mains au printemps 2026 et pourront ainsi exprimer leur contentement ou non.

Pour **Monsieur MONTAVA**, arriver dans un conseil de quartier avec un projet déjà établi, le présenter, répondre aux questions et convaincre les personnes présentes qu'il s'agit du meilleur projet n'est pas de la démocratie participative. Pour lui, la simple présence d'un élu de la majorité dans une assemblée citoyenne a déjà une influence importante. Écouter les citoyens est une bonne chose, mais n'est pas non plus de la démocratie participative. En effet, la démocratie participative signifie prendre le risque de céder une partie du pouvoir exécutif directement aux habitants, quitte à ce qu'ils en fassent autre chose que ce que la majorité avait prévu. Il constate que cela est difficile pour la majorité municipale de Vitry-sur-Seine qui « truste » toutes les places dans les conseils d'administration où la Ville est représentée, y compris lorsque les membres peuvent être nombreux.

Si, à titre personnel, il dit pouvoir comprendre, lorsqu'on est élu pour un mandat avec une ligne politique préalablement fixée et validée par une élection, que l'on peut considérer que les mécontents auraient dû voter pour un autre candidat. Dans ce cas, il invite à ne pas « faire semblant » et à ne pas affirmer

que l'on co-construit et que l'on propose une démocratie participative. Il suggère plutôt de parler d'information, de consultation ou éventuellement d'écoute. En effet, pour lui, il convient d'assumer ce que l'on fait et de ne pas déformer des termes souvent galvaudés, mais importants.

Certes, il est difficile d'obtenir une participation des habitants. Il explique l'absence des Vitriots par l'impression de se voir proposer des projets « déjà ficelés ». A l'inverse, lorsque les gens sentent qu'ils disposent réellement du pouvoir de décider, ils viennent. De son point de vue, le phénomène est relativement identique pour des élections nationales : les citoyens se déplacent quand ils pensent que leur vote aura un impact.

Il répète qu'acter et assumer de déléguer, donc de perdre du pouvoir exécutif, « serait un bon début » en direction d'une vraie démocratie participative.

Monsieur LADIRE ne peut laisser tenir certains propos. En effet, la majorité n'a jamais prétendu que tout était parfait et ne s'en est jamais gargarisé.

Il affirme que **Madame TAILLEBOIS** a présenté des éléments factuels ainsi que des comptes de gestion et des comptes administratifs 2024 sincères. Il laisse le groupe VEM libre de son interprétation des actions menées conformément au programme municipal.

S'agissant des conseils de quartier, il rejoint les propos de **Madame BAHRI** : amener des citoyens à participer aux réunions de conseil de quartier est une tâche difficile. En effet, chacun est impliqué dans sa vie familiale et professionnelle, et donner du temps par ailleurs est une autre chose alors que l'on manque parfois de temps pour soi. Il lui semble donc inapproprié de dire que la sphère politique ou la « chose publique » n'intéresse pas les habitants. En tant qu'élus participant au conseil de quartier du Moulin vert, il explique que les habitants sont décisionnaires de l'ordre du jour, des fêtes et de leur organisation, etc. En effet, bien qu'il soit élu, il n'est pas autorisé à donner son opinion. Il s'agit donc de démocratie participative, bien qu'elle ne présente pas nécessairement tous les aboutissants attendus par le groupe VEM.

Le travail mené depuis 2020 sur la démocratie participative était différent de celui mené précédemment. Par le passé, les conseils de quartiers ne bénéficiaient d'aucun financement et, en tant qu'élus, il confie qu'il n'avait pas envie d'y participer.

En réponse à l'intervention sur le nombre d'agents titulaires de la Vitry-sur-Seine, il appelle à la vigilance quant aux propos tenus. En effet, **Monsieur TMIMI** en déduisait l'existence d'un manque d'attractivité ou une problématique managériale. Or, le monde du travail a subi un changement de paradigme depuis la crise du COVID-19. Quasiment toutes les activités professionnelles sont en tension, car les gens ont envie de travailler et de vivre autrement. L'attractivité est donc le maître-mot pour parvenir à recruter. Il reconnaît que le salaire proposé est un élément d'attractivité et certaines collectivités disposent d'une capacité budgétaire permettant de valoriser fortement certains postes. Néanmoins, les collectivités territoriales, comme le secteur privé, sont confrontées à des difficultés de recrutement.

Monsieur LECOMTE dit être habitué aux taquineries de **Monsieur TMIMI** sur les agents territoriaux de Vitry-sur-Seine. Quel que soit le montant dévolu au RIFSEEP, pour lui, l'important est que l'argent soit allé « dans la poche » des agents. Bien que tardive, la délibération a toutefois été votée par l'ensemble des Conseillers municipaux, dans la continuité de ce qui était en place. Il rappelle avoir toutefois refusé de voter la délibération relative à la contractualisation.

Concernant une éventuelle rétroactivité des mesures du RIFSEEP, il explique que le cadre réglementaire ne le permet pas. En effet, le cadre légal prévoit une inscription au budget puis un passage en CST avant mise en place effective. Il ne sera donc pas possible d'appliquer une rétroactivité à compter du début de l'année civile en cours. **Monsieur LECOMTE** réfute également toute obligation de réviser le RIFSEEP tous les 4 ans.

Enfin, il juge inutile d'apporter une réponse à **Madame LORAND**.

Monsieur LADIRE cède la parole à **Madame TAILLEBOIS** afin de conclure le débat.

Pour **Madame TAILLEBOIS**, la complexité de l'exercice explique certainement le fait que les citoyens « ont du mal à suivre » et n'écoutent plus le Conseil municipal.

Lors des présentations du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives, elle avait en effet rappelé à plusieurs reprises qu'il s'agit de lignes comptables. Sauf erreur de sa part, aucun élu ne maîtrise la comptabilité analytique. Ainsi, pour exemple, la ligne 21 312 mentionne 2,8 millions d'euros d'investissement sur les bâtiments scolaires, mais il convient de se rappeler que 8 millions ont également été inscrits au budget 2024 pour la construction du groupe scolaire Bel-Air. Encore une fois,

elle répète que le compte de gestion, comme le compte administratif, est un document comptable. Il s'agit d'une photographie des dépenses de l'année 2024.

Par ailleurs, elle rappelle le passage de la comptabilité publique à la nouvelle norme M57. Pour disposer d'une comptabilité analytique sur une politique publique dans son ensemble, il faudrait chercher l'ensemble des lignes y participant au sein des lignes patrimoniales, de rénovation, de logistique, etc. Or, aucun élu n'en est capable, elle comprise. Elle invite donc l'opposition à ne plus « sortir du chapeau » des chiffres qu'elle qualifie de totalement fantaisistes et à arrêter de construire un discours politique à partir de chiffres faux. Pour elle, ceci ne relève plus de l'incompétence, mais du mensonge.

S'agissant de l'usage du mot « démocratie », elle souligne qu'aucune ligne comptable établie par la norme comptable M57 ne comporte ce mot. Or, les services comptables de la Ville se doivent de la respecter. Avoir un débat sur la norme M57 ne relève pas du Conseil municipal. Par conséquent, elle appelle l'opposition à « arrêter les conneries », car il s'agit purement de comptabilité. Sauf à ce qu'un élu soit expert-comptable, le débat n'a pour elle pas lieu d'être.

Concernant les conseils de quartier, elle explique qu'une quarantaine de personnes étaient présentes lors du dernier conseil de quartier auquel elle a participé, de même que Madame GUENINE et Monsieur BOURDON. Il s'agissait du conseil de quartier Jean Jaurès, qui fonctionne plutôt bien. À cette occasion, un bilan des dépenses réalisées a été établi et, en l'occurrence, elles se montaient à 800 000 euros. Elle s'enquiert donc des attentes de l'opposition en la matière. Avec humour, elle qualifie de schizophrène sa position dans la mesure où, d'un côté, elle demande de prêter attention aux dépenses de la Ville et, de l'autre, elle participe à des constructions décidées par les habitants. Elle invite l'ensemble des élus d'opposition à participer aux conseils de quartier, y ayant uniquement vu Monsieur BOURDON. De son point de vue, les conseils de quartiers se passent extrêmement bien, avec des débats et des disputes qui aboutissent à de très bons projets.

Sur le budget vert, pour l'année 2024, l'obligation était de réaliser un état des chiffres relatifs à la lutte contre le changement climatique. Il est donc normal de ne pas trouver trace d'éléments portant sur la prévention des risques, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), etc. D'ailleurs, la loi NOTRe (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ne prévoit pas que la GEMAPI relève des communes. L'État lui-même n'est d'ailleurs pas en mesure de réaliser un budget vert, car l'évaluation d'une dépense est extrêmement complexe en l'absence de logique établie. Pour exemple, elle demande si l'éducation des enfants est une dépense verte dans la mesure où les enfants ont besoin de se déplacer, nécessitent des dépenses énergétiques, etc.

Sans vouloir reprendre les propos de Monsieur LECOMTE sur le personnel municipal, elle ignore d'où proviennent les chiffres annoncés. En effet, lorsqu'on ne connaît pas les notions comptables, il est préférable d'éviter de « raconter de grosses conneries » et faire une distinction entre ETP, ETP travaillés, emplois, postes, postes vacants et postes non vacants.

Pour terminer, le compte administratif n'étant pas une campagne électorale, elle dit prêter peu d'attention aux interventions de l'opposition, particulièrement lorsqu'elles proviennent d'élus ne résidant pas à Vitry-sur-Seine. Elle ne s'étonne donc pas que les Vitriots n'écoutent plus le Conseil municipal compte tenu des nombreuses interventions fausses, mensongères et absurdes, selon ses termes.

Monsieur BOURDON fait remarquer qu'il laisse habituellement la dernière prise de parole relative au compte administratif à l'adjoint en charge des finances, mais il ne tolère pas qu'il soit sous-entendu que les propos de l'opposition sont nécessairement subjectifs. En effet, bien que le groupe VEM ne partage pas les orientations de la municipalité actuelle, il essaie néanmoins d'objectiver les éléments.

Sur 300 pages de documents avec des lignes, 20 lignes portent sur l'investissement et 1 exclusivement sur les bâtiments scolaires. Il entend les propos de Madame TAILLEBOIS sur d'autres dépenses inscrites dans d'autres lignes, mais il estime que ce qui relève de l'investissement dans les bâtiments scolaires devrait logiquement être inscrit dans la ligne correspondante. La somme des lignes relatives aux investissements respectivement réalisés dans les bâtiments administratifs, culturels, scolaires, etc., donne le total de l'investissement municipal.

Revenant sur l'usage du terme « démocratie », le propos ne portait pas uniquement sur les comptes à proprement parler, mais également sur le rapport fourni au Conseil municipal et qui constitue une occasion de sortir de la nomenclature comptable.

Revenant sur le tableau annexe du budget vert, 21 millions d'euros sont justifiés en matière de transition écologique. Il se demande toutefois pourquoi le FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) n'est pas intégré au budget vert, notamment sur les questions des déchets et de la régie publique de l'eau.

Il réfute toute velléité du groupe VEM de laisser croire qu'il « a la science infuse » et invite les élus à être respectueux de leur intelligence respective.

Les débats ayant eu lieu, **Monsieur LADIRE** soumet au vote les délibérations n° 2 (Comptes de gestion de l'exercice 2024) puis n° 3 (Comptes administratifs de l'exercice 2024).

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
41 pour (CRC, SC, EELV, VR, VEM et Mme Kabbouri) ;
2 abstentions (VAV).*

*La délibération n° 3 est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
26 pour (CRC, SC, EELV, VR, et Mme Kabbouri) ;
15 contre (VR, VEM) ;
2 abstentions (VAV).*

Monsieur LADIRE cède la présidence de séance à Monsieur le MAIRE.

4- Affectation définitive des résultats comptables de l'exercice 2024

En l'absence de remarque ou question, **Monsieur LE MAIRE** propose de procéder au vote.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5- Rapport développement social urbain en 2024 - Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)

En l'absence de remarque ou question, **Monsieur LE MAIRE** propose de procéder au vote.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

8- NPRU – Définition des modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC

Monsieur LE MAIRE s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques sur la délibération.

Monsieur BOURDON rappelle que le NPRU représente des milliers de logements et une surface considérable du territoire communal. Il a été lancé en 2016 avec le renouvellement urbain du cœur de Ville. Pour mémoire, le groupe VEM avait alors interrogé le fond et les contours, avec un débat sur la collecte pneumatique, la nécessité de rénover massivement les bâtiments, la création d'emplois non délocalisables, la présence de commerces de proximité, sur les facilités à utiliser des mobilités douces, etc. En 2020, les conseils citoyens ont disparu, amputant un pan de la concertation et de la co-construction que le groupe VEM appelle de ses vœux. Il regrette que la majorité ne les ait pas remis en place.

Par conséquent, depuis 5 ans, les habitants se plaignent de ne pas être entendus, certains s'opposant à la démolition de leur immeuble, d'autres disant ne pas être suffisamment accompagnés dans leur changement de logement, et d'autres demandant d'être pleinement associés aux prises de décision. Depuis 5 ans, la Ville prend des décisions pour les exposer ensuite aux habitants à l'occasion de quelques réunions ou balades urbaines. Finalement, ces projets sont quasiment aboutis, donc uniquement modifiables à la marge. **Monsieur BOURDON** appelle donc à changer de modèle en permettant aux citoyens de participer à l'élaboration des projets avec les élus et les services dès le départ. Il évoque la création de l'association On s'6 mai – cœur de ville avec Robespierre proposant une expertise citoyenne sur la co-construction en réaction au « système archaïque » que la majorité continue d'appliquer.

La délibération avance l'idée de créer une ZAC, mais il relève que la raison n'est pas explicitée. Aucune information n'est fournie, tant aux habitants qu'au Conseil municipal. Il demande si la proposition est contrainte par les services de l'État ou si la municipalité craint que le cadre mis en place par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) soit insuffisant. Il n'est pas non plus fait mention des sujets soulevés à l'occasion de débats précédents, notamment sur le recyclage des déchets de

démolition des bâtiments, l'avenir des commerçants déjà présents et les espaces mis à disposition d'associations.

Selon lui, le PLUI est également utilisé pour ne pas mettre en place davantage d'espaces de pleine terre. Pour exemple, la zone Robespierre est limitée à 10 % de pleine terre, sachant que 40 centimètres de terre suffisent à considérer qu'il s'agit de pleine terre.

Enfin, la délibération porte sur la concertation que la Ville souhaite mener avec les habitants, préalablement à la création de la ZAC, alors que la concertation a en réalité déjà débuté. Il déplore un manque de considération vis-à-vis du Conseil municipal et des habitants. Pour le groupe VEM, la démarche est peu démocratique, qui plus est alors que la concertation n'est pas à la hauteur des enjeux du projet de renouvellement en urbain.

Comme Monsieur BOURDON, **Madame DEXAVARY** regrette que la ZAC arrive tardivement, alors que les études ont été engagées depuis 2016. Sauf erreur, toutes les opérations figurant dans la convention avec l'ANRU doivent être engagées avant juin 2026. Dans le cas contraire, l'ANRU récupérerait ses financements. Il est donc compréhensible que le groupe VEM s'inquiète.

Par ailleurs, les réunions dont il est fait mention sont des réunions d'information, certes importantes et utiles, mais cela interroge sur l'intégration des propositions des habitants dans le projet final. En effet, les habitants ne semblent toujours pas satisfaits de la proposition qui leur est faite.

À la lecture du rapport, **Madame LORAND** note une grande concertation sur un projet concernant le cœur de ville entre 2016 à 2020. La concertation avait abouti au constat que les quartiers populaires sont enclavés. Ce même constat avait mené à la création de l'ANRU suite aux révoltes de 2005. Le désenclavement doit intervenir par l'arrivée de grandes structures de transport, soit l'arrivée de la ligne 15 du métro à Vitry-sur-Seine. Or, souvent, les opérations de l'ANRU autour des gares font partir les plus pauvres à la périphérie des villes. À Vitry-sur-Seine, le postulat de départ de la concertation était de traiter l'ensemble du cœur de ville et de réaliser des opérations de réhabilitation permettant aux Vitriots les plus modestes de rester à proximité du métro.

La concertation évoquée se résume pour elle à une réflexion sur le relogement des habitants dont les bâtiments seront démolis. Elle relaie les demandes qui émanaient des habitants : la démolition de la tour Ampère, des maisons et de la tour Robespierre. Pour cette dernière, les habitants réclamaient surtout une déconcentration des parties communes. Ailleurs, les habitants s'opposaient aux démolitions, ce qu'elle juge pertinent dans la mesure où les études montrent que les démolitions sont contreproductives du point de vue écologique, social et financier. Ainsi, en 2025, le projet qui n'a donc pas réellement fait l'objet d'une concertation et propose de démolir un bâtiment vivant « parfaitement bien » (bâtiment R10), indépendamment de l'intérêt général dans la Ville.

Par ailleurs, à l'image de l'ANRU 1, il avait été acté que pour 1 logement en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) détruit, 2 devaient être construits. Or, 490 démolitions de logements sociaux sont annoncées pour 588 constructions, dont 152 en cœur de ville. Outre un déport des habitants vers la périphérie, il n'est pas non plus précisé le type de logement social construit alors que le groupe VR demande des informations détaillées sur le sujet de longue date. Ainsi, selon ses termes, après 5 ans d'incompétence et d'absence de concertation, la Ville annonce « dans la panique » une concertation organisée entre le 15 juillet et le 15 août 2025. Comme Monsieur MONTAVA, elle considère que la concertation implique d'accepter de partager le pouvoir, donc d'accepter d'entendre les postulats et attentes des habitants. Malheureusement, la municipalité en fait fi et « va vous massacrer le centre-ville » pour le donner aux promoteurs.

Réactions de l'assemblée.

Monsieur AFFLATET a effectivement entendu parler du projet qui était déjà engagé en 2014, lorsqu'il a rejoint le Conseil municipal. Il estime que la Ville « tourne en rond » sur ce projet depuis lors. Avec l'arrivée du métro, un programme ambitieux aurait pu être imaginé pour inciter les gens à sortir du métro et voir Vitry-sur-Seine. Il ignore si le projet verra le jour, mais le métro arrivera en 2026 sans que la Ville soit prête.

Faute de le comprendre, il annonce que le groupe VAV votera contre le projet présenté, rejoignant les arguments mis en avant par d'autres conseillers municipaux d'opposition. En effet, il doute de la pertinence d'une concertation menée entre le 15 juillet et le 15 août. Il rappelle que durant l'ancienne mandature, s'agissant de projets importants et ambitieux tels l'aménagement du centre-ville, des séances de travail avec les conseillers municipaux, hors Conseil municipal, avaient été organisées. Or, depuis 2020, aucune séance de travail collectif ou de débat ouvert n'a été organisée sur aucun projet.

Monsieur LADIRE peut entendre que le projet ne soit pas compris, mais il réfute l'absence de travail, de réunion, d'atelier ou de concertation. Les réunions publiques d'information ne sont certes pas des réunions de travail, mais cela n'empêche pas d'écouter les propositions formulées.

Depuis 2016, le projet a fait l'objet de plusieurs phases d'élaboration avec des concertations. Il comprend que la définition du mot « concertation » n'est pas partagée par tous, mais il ne souhaite pas en débattre. Un travail a été mené et les services ont scrupuleusement consigné les éléments formulés durant les réunions de concertation. Une phase d'analyse des besoins de rénovation a été organisée entre 2016 et 2018, avec réunions et échanges avec les habitants. De 2019 à 2020, une phase d'analyse de l'ANRU a été menée, avec une demande de l'État de diminuer les ambitions. Pour mémoire, la crise sanitaire du COVID a empêché de poursuivre la concertation à l'époque.

Il refuse d'entendre dire que le projet n'est pas ambitieux et se réjouit que la Ville dispose d'une enveloppe de 80 millions de la part de l'ANRU alors que d'autres villes bénéficient de beaucoup moins d'aides. Certes, le projet initial était « stratosphérique », mais jamais l'État n'aurait alloué 400 millions d'euros de financements. Il souligne que la reconstruction de logements nécessite des fonds alors que l'enveloppe de l'ANRU n'y répondait pas dans la maquette financière proposée. Une négociation a donc été menée afin de conventionner un projet réaliste pour débloquer la situation.

La phase actuelle concerne une concertation réglementaire, qui s'ajoute à la concertation menée auparavant, depuis 2016. La Ville est tenue à cette concertation réglementaire, encadrée par une délibération qui vise une ZAC comme mode opératoire. En réponse à la question de Monsieur BOURDON sur le pourquoi d'une ZAC, il explique que le projet urbain porte sur le secteur Robespierre-Barbusse-Defresne-Vilmorin et implique l'acquisition de foncier privé et des remembrements que seule une ZAC peut permettre. L'objectif de la ZAC est bien évidemment ce qui a été rappelé dans les différentes réunions publiques ou ateliers. L'association évoquée par Monsieur BOURDON a été rencontrée et les échanges ont toujours été cordiaux autour des éléments sur lesquels une co-construction était souhaitée. Il ajoute que cette association a participé aux différents ateliers organisés et ne peut donc pas laisser dire qu'aucune concertation n'a été préalablement réalisée.

Dans les passages réglementaires, la volonté de la Ville est de continuer à enrichir ce qui avait été engagé en associant habitants, professionnels et associations locales, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme. D'autres études sont souhaitées afin d'aller plus loin tout en s'adaptant à la maquette financière du projet réellement envisagé. Il aurait été incohérent de s'appuyer sur la maquette financière du précédent projet. Pour information, le projet actuel a fait l'objet d'une présentation devant le CNE (Comité National d'Engagement) de l'ANRU, notamment quant à sa faisabilité dans des délais qui soient respectés.

En réponse à Monsieur AFFLATET, il dit ne pas connaître de projet ANRU qui ne soit pas réalisé sur un temps long. Il s'inscrit également en faux quant à une velléité d'éloigner les populations les plus modestes du centre-ville alors que les projets menés par la Ville, qu'il s'agisse d'une ZAC ou autre, se veulent vertueux. Contrairement à ce qu'affirmait Madame LORAND, le projet initial ne conservait pas la tour Robespierre en logements sociaux. Action Logement devait y proposer du logement intermédiaire. Après son élection, la nouvelle majorité a mené des négociations pour conserver l'IGH (Immeuble de Grande Hauteur) Robespierre, qui compte 220 logements en logement, et réhabiliter ces logements, ce qu'elle a obtenu.

À nouveau, il répète que le phasage prévoit de travailler avec les habitants, les associations locales et les commerçants qui, il l'affirme, sont associés. Les équipes de la Ville ont rencontré tous les commerçants et leurs associations pour connaître leurs besoins, établir un cahier des charges, etc.

S'agissant de la dalle Robespierre ainsi que d'autres projets, pour **Monsieur LADIRE**, l'important n'est pas de démembrer, mais de reconstruire un cœur de ville proche du métro. Il profite de l'occasion pour rappeler que le projet de métro a pris du retard et que la livraison est prévue fin 2026, voire en 2027. L'État est attentif à la situation des villes vis-à-vis de l'ANRU, particulièrement lorsque de nouvelles études sont nécessaires. Si tel n'était pas le cas, de nombreux projets ANRU seraient abandonnés.

Pour conclure, il souligne que fournir un projet de base est nécessaire pour une co-construction efficace, car il est nécessaire de tenir compte des impondérables et des éléments contractuels actés dès le départ à savoir la démolition du R10 et de la tour Ampère, dans le respect de l'enveloppe financière allouée.

En complément, **Monsieur le MAIRE** précise que le « comité citoyen » est l'appellation légale. L'idée était de disposer d'espaces de démocratie participative, ce qui existe de longue date grâce aux conseils de quartier, balades urbaines, ateliers, rencontres en bas d'immeuble, forums participatifs organisés pour monter le projet présenté. S'il entend que certains habitants ne soient pas satisfaits, la majorité de

ceux s'étant exprimés l'est. Il fait remarquer que l'association On s'6 mai – cœur de ville avec Robespierre, dont il ignore le nombre d'adhérents, n'est pas une amicale de locataires. Elle sera associée à la co-construction au même titre que les autres habitants.

Pour mémoire, le projet a été pris en main par l'actuelle majorité tel qu'il avait été construit. À l'époque, la crise sanitaire n'a pas permis de rencontrer immédiatement les habitants concernés. Les seules modifications du projet concernaient le maintien du logement social dans la tour Robespierre et davantage de construction en centre-ville pour éviter à certains habitants de quitter leur quartier. Il regrette que Madame LORAND confonde logement social et logement en PLAI et affirme que davantage de logements sociaux sont construits que détruits.

Il reconnaît toutefois qu'un aménageur sera nécessaire pour travailler à la répartition des logements selon qu'il s'agisse de PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), PLS (Prêt Locatif Social), etc., et évaluer les coûts des différents items du projet. Bien que la Ville soit inévitablement amenée à financer une partie du projet, un équilibre financier est à déterminer par l'aménageur à partir de la concertation officielle qui s'ouvrira par la présente délibération. Il tient d'ailleurs à expliciter que la délibération porte exclusivement sur la concertation, non sur le projet qui pourra être en partie modifié à l'issue de la concertation. Pour autant, la concertation ne permettra pas de revenir sur la démolition du R10. Il n'est pas non plus exclu de renoncer à certaines parties du projet faute de moyens suffisants et des discussions seront menées le cas échéant.

Concernant l'accompagnement des habitants devant changer de logement, une charte a été signée avec les bailleurs et une MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) a été mise en place. Les problématiques pouvant survenir doivent donc être signalées à la Ville afin qu'elle intervienne pour y remédier.

En conclusion, il entend que tout ne soit pas parfait, mais il assure que le projet pourra encore évoluer dans le cadre de la concertation.

Le groupe VR ayant quitté la séance, **Monsieur LE MAIRE** signale que le *quorum* n'est plus atteint. La délibération peut néanmoins faire l'objet d'un vote dans la mesure où le *quorum* était respecté lorsque les débats ont été engagés.

Monsieur AFFLATET remercie Monsieur le MAIRE d'avoir précisé que la délibération porte exclusivement sur la mise en place de la concertation.

Monsieur LE MAIRE le confirme à nouveau.

En l'absence de remarque supplémentaire, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
36 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri) ;
6 abstentions (VEM).

9- Condition d'utilisation des photographies présentes sur les supports municipaux par les candidats aux élections municipales et territoriales 2026

La délibération n° 9 est reportée faute de quorum.

10- Protocole transactionnel concernant un bien immobilier sis 8, rue auguste Blanqui

La délibération n° 10 est reportée faute de quorum.

11- Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2024

La délibération n° 11 est reportée faute de quorum.

13- Déclassement par anticipation et cession de la parcelle communale cadastrée BD n° 430, sise rue Maurice Coquelin (2 délibérations)

La délibération n° 12 est reportée faute de quorum.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA VIE CITOYENNE

16- LOGEO Habitat - Opération Malleret - Garantie communale

La délibération n° 16 est reportée faute de quorum.

MUTATION DE L'ESPACE PUBLIC

19- Taux de la taxe sur la publicité extérieure (TPE) au 1er janvier 2026

La délibération n° 19 est reportée faute de quorum.

22- Barème d'indemnisation des accessoires du domaine public endommagés et des opérations d'enlèvement des dépôts sauvages

La délibération n° 22 est reportée faute de quorum.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SPORTIF

24- Tarifs pour les activités sportives pour l'année 2025-2026

La délibération n° 24 est reportée faute de quorum.

LIEN SOCIAL ET DROIT AU TEMPS LIBRE

27- Annexe n° 1-1 à la convention générale de coopération avec l'association vacances-voyages-loisirs

La délibération n° 27 est reportée faute de quorum.

VŒUX

33- Face à la montée du fascisme et du racisme, il faut agir !

Le vœu est reporté faute de quorum.

INFORMATIONS LÉGALES

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal :

INFO 1	Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal : DC2545 du 17 avril, DC2547 du 10 avril, DC2548 du 18 avril, DC2549 à DC2551 du 23 avril, DC2552 du 6 mai, DC2553 à DC2558 du 9 mai, DC2559 du 12 mai, DC2560 du 15 mai, DC2562 à DC2564, DC2565 du 19 mai, DC2566 du 21 mai, DC2567 du 26 mai, DC2568 à DC2572 du 27 mai 2025. Liste des décisions de renonciation au droit de préemption urbain.	Tableau joint
INFO 2	Projet d'établissement des crèches et haltes et Projet éducatif destiné aux familles	
INFO 3	Rapport annuel de la référente déontologue de la collectivité	Rapport annuel

Le *quorum* n'étant plus atteint, **Monsieur LE MAIRE** propose de lever la séance. Il rappelle aux Conseillers municipaux qu'il convient de signer les documents relatifs aux délibérations n° 2 et n° 3 auprès de l'Administration avant de quitter l'hôtel de ville.

Un Conseil municipal supplémentaire se tiendra mardi 24 juin 2025 à 12 heures afin de traiter les délibérations n'ayant pas pu l'être ce jour. Il remercie les Conseillers municipaux ayant fait l'effort de rester jusqu'en fin de séance.

La séance est levée le mercredi 18 juin 2025 à 23 heures 10.

Le secrétaire de séance
M. Ludovic LECOMTE



Le président
M. BELL-LLOCH

